

ressorte en définitive à un peu moins de 12 boisseaux à l'acre au lieu d'un peu plus. S'il en est ainsi, les paiements seront effectués dès que la vérification définitive aura été terminée. Si le rendement ressort à plus de 12 boisseaux, il ne se fera pas de paiement. La décision interviendra d'ici huit jours, j'espère bien.

M. CASTLEDEN: Il est regrettable qu'on les ait informés qu'ils recevraient leurs chèques, pour leur dire ensuite qu'ils ne les recevraient pas.

L'hon. M. GARDINER: Les lettres adressées aux townships dont il s'agit à l'époque où l'on croyait la question définitivement réglée indiquaient, m'informe-t-on, que le paiement serait effectué. Dans le cas qui nous occupe, il n'a pas été fait.

M. DOUGLAS (Weyburn): Pourquoi a-t-on communiqué avec Hector Mackie?

L'hon. M. GARDINER: Parce que, avocat à Melville, il est le conseiller juridique de la municipalité dont il s'agit.

M. MARSHALL: Je m'étais proposé d'examiner à fond l'application de la loi en question, mais la fin de la session étant si proche, je me limiterai à deux brèves questions. Premièrement, quels registres tient-on à Ottawa relativement à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies? Voici pourquoi je pose cette question: J'ai écrit au ministre il y a fort longtemps, j'ai même écrit trois fois au département et je n'ai reçu de réponse que ces jours derniers. J'ai encore écrit au sujet du township 40, rang 14, mais n'ai pas encore reçu de réponse. Je me demande quelles archives on garde à Ottawa et s'il ne vaudrait pas mieux s'adresser à Regina.

L'hon. M. GARDINER: Cela serait plus avantageux dans la plupart des cas et l'on obtiendrait une réponse plus tôt en écrivant à Regina. Il y a certains townships qui se trouvent dans la situation exposée par mon honorable ami et pour lesquels il faut, pour obtenir une réponse finale, communiquer avec Ottawa. Toutefois, dans presque tous les cas, on peut obtenir en tout temps des renseignements à peu près définitifs sur presque tous les townships.

M. MARSHALL: Les gens qui demeurent dans l'Alberta constatent qu'il leur est très difficile de faire régler ces choses à Regina. Souvent nous aimerions à discuter personnellement certaines questions avec M. Mackie, à Regina, mais nous ne saurions entreprendre ce long voyage. Le ministre voudrait-il songer à établir dans une de nos villes de l'Alberta,

[L'hon. M. Gardiner.]

à Calgary ou à Edmonton par exemple, un bureau pour le règlement de ces questions?

L'hon. M. GARDINER: Si nous voulons que les frais ne soient pas trop élevés, ce que nous pourrions faire de mieux serait d'établir un bureau régional qui ne pourrait faire plus que ce que fait présentement le fonctionnaire en charge de ce district et habitant Lethbridge, je crois. Il a un sténographe pour la correspondance. Cet homme serait obligé d'écrire à Regina pour obtenir des renseignements définitifs, car toutes les archives sont gardées dans cette ville et c'est de là que partent toutes les propositions finales. Ottawa les examine ensuite et rend les décisions.

M. MARSHALL: Je crois qu'on épargnerait de l'argent en établissant un bureau dans la province d'Alberta avec un personnel très restreint. Puis, M. Mackie voyageant entre Regina et le bureau de l'Alberta, le travail pourrait se faire d'une façon très satisfaisante.

J'allais demander au ministre, bien que cela se rapporte à l'application de la loi, d'utiliser les services des secrétaires de municipalités plus qu'on ne songe à le faire présentement. Ces secrétaires vont être appelés à faire des travaux préliminaires pour l'application de la loi et c'est à eux qu'incombera la responsabilité d'indiquer aux conseils municipaux les townships que ces derniers voudront demander d'inclure pour la prime. Tous ces renseignements seront centralisés dans les bureaux des diverses municipalités. Je crois que le ministre épargnerait beaucoup d'argent en utilisant davantage les services des secrétaires de municipalités. S'il ne le fait pas, il devrait relever ces derniers de toute responsabilité. Ces hommes recueillent d'une année à l'autre une foule de renseignements dont la commission tirerait profit dans son travail.

M. HANSELL: Je reconnais que je suis encore absolument ignorant de la façon dont la loi sera appliquée quant au choix des townships qui pourront recevoir la prime. Le ministre en a dit quelques mots l'autre jour, mais je ne suis pas encore renseigné. C'est la seule question que j'ai à lui poser et je lui saurai gré de bien vouloir nous dire brièvement comment le ministère va s'y prendre pour décider que tel ou tel township sera choisi. Je me trouve dans une situation difficile en tant que représentant de cette circonscription. En effet des cultivateurs viennent parfois me voir en délégation pour se plaindre de n'avoir pas encore reçu leur prime. Je leur demande alors ce qu'ils ont fait et ils me répondent qu'ils ont signé toutes les déclarations et fait leurs calculs et qu'ils croient avoir droit à la prime. Je ne sais quelle réponse leur faire;